

Il y a quelque temps, la direction interrégionale avait pour projet d'effectuer l'évacuation de la maison d'arrêt de Limoges.

En effet, depuis plusieurs années, cet établissement se voit infesté de punaises de lit.

Il y a quelques semaines, l'ARPEJ avait fait appel au volontariat afin d'évacuer la maison d'arrêt pour entamer une désinfection. Bien entendu, aucun protocole sanitaire n'avait été mis en place !

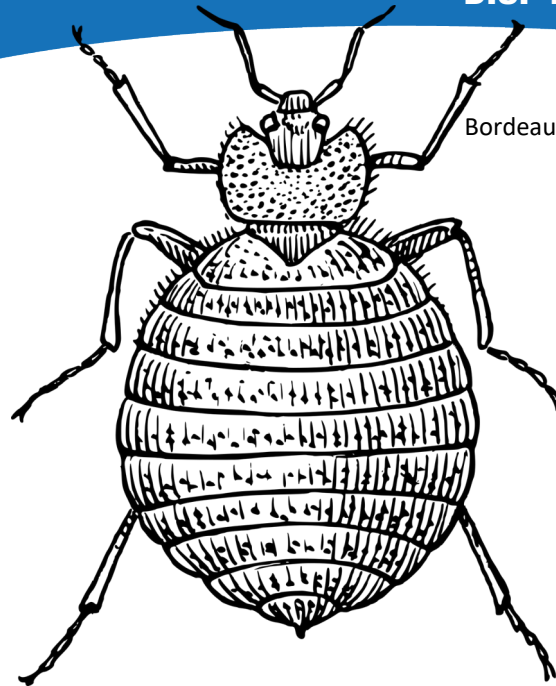
Suite au manque de volontaires, le projet avait finalement été avorté.

On aurait alors pu penser que des mesures auraient été prises. Que nenni, les missions doivent continuer coûte que coûte.

Lundi dernier, un équipage du PREJ87 a dû extraire une personne détenue de la maison d'arrêt vers le tribunal de Limoges.

Pendant son audition, les agents ont vu plusieurs punaises de lit se balader sur ses vêtements.

Monsieur le Directeur interrégional, pour l'UFAP UNSa Justice, il est inadmissible d'exposer les agents de la sorte à un tel risque sanitaire !



Quid des conséquences sanitaires pour les agents et leurs familles en cas d'infestation ?

Quid des dépenses onéreuses pour un traitement contre ces nuisibles ? Rappelons que ce genre de désinfection coûte entre 5 et 10 euros par mètre carré !

La DISP de Bordeaux a des œillères quand il s'agit d'évoquer ce sujet ! Il est grand temps que cela change.

L'UFAP UNSa Justice demande à la DISP de Bordeaux de prendre en charge toutes les dépenses liées au traitement en cas d'infection des foyers des personnels.

L'UFAP UNSa Justice demande à ce que des mesures sanitaires soient prises dans les plus brefs délais.

L'UFAP UNSa Justice demande la mise en place de visio afin de limiter les sorties des détenus de la maison d'arrêt.

L'UFAP UNSa JUSTICE, L'ENGAGEMENT QUOTIDIEN AU SERVICE DU TERRAIN !